

# Les actions de la charte d'engagement

- Diminuer la température de consigne du chauffage en abaissant la température de consigne du chauffage à 19°C dans les locaux occupés
- Réduire l'utilisation de la climatisation
  - En restreignant la climatisation aux locaux à 26°C
  - Climatisation des locaux techniques remontée à 22°C
- Agir sur l'éclairage des locaux
  - En modernisant les solutions d'éclairage et en œuvrant au déploiement des LED basse tension
  - En diminuant l'éclairage extérieur (en intégrant les contraintes sécurité)
  - En éteignant les lumières des locaux inoccupés et affichages lumineux superflus (interrupteurs automatiques, diminution ou extinction des éclairages des locaux techniques)
- Modérer les consommations liées aux appareils électroniques, en programmant l'extinction des appareils en veille, écrans et photocopieurs en fin de journée ou encore,
  - Optimisation du système de pilotage et de régulation des installations techniques (notamment par le biais de capteurs dans les armoires électriques)
  - Remplacement d'équipements techniques obsolètes ou énergivores (chaudière gaz, pompe à chaleur, suppression du groupe froid pour du free cooling, ...)
  - Déploiement de panneaux photovoltaïques sur nos sites
  - Isolation thermique de la façade de notre site de Vitrolles
  - Récupération des calories générées par les data centers pour réchauffer les locaux
  - Mise en œuvre des contrats de performance énergétique sur l'ensemble des sites
  - Extension du parc des bornes électriques sur nos sites
- Inciter les collaborateurs à adhérer à la démarche en s'inscrivant sur le site web [www.monecowatt.fr](http://www.monecowatt.fr) et en communiquant le dispositif EcoWatt
- Sensibiliser les collaborateurs aux écogestes sur le lieu de travail et en télétravail en les invitant à :
  - consulter le guide des écogestes au travail à tous les collaborateurs et les appliquer au quotidien
  - éteindre les appareils et lumières inutilisés, en particulier lors de périodes d'alerte
- En menant des actions de sensibilisation aux éco-gestes vers des publics spécifiques : prestataires, réseau des 30 000 points de vente FDJ (via outils de communication dédiés)
- En relayant les signaux d'alerte à notre écosystème via les différents outils de communication disponibles et en les invitant eux aussi à s'inscrire sur [www.monecowatt.fr](http://www.monecowatt.fr)
  - en communiquant sur les actions mises en place via les réseaux sociaux
  - en relayant sur les réseaux sociaux les signaux EcoWatt
- En relayant la démarche EcoWatt dans les espaces ouverts au public notamment lors des alertes, par exemple en utilisant les écrans d'information en point de vente sur la démarche EcoWatt (en cours d'étude)